

Rapport moral pour l'Assemblée Générale de MART de décembre 2011

Le dossier sommaire de candidature pour le contrat de baie n°2 a été approuvé très récemment, le 25 novembre 2011, par le Comité de bassin Rhône Méditerranée.

C'est bien, c'est une grande étape franchie et nous félicitons, au sein des services environnement, ceux qui ont réalisés à la fois le bilan du contrat de baie n°1 (2002-2009) et ce dossier de candidature pour un contrat de baie n°2.

Nous constatons néanmoins un retard de 6 mois par rapport au planning annoncé par le président du Comité de baie, prévoyant un agrément mi 2011 et une signature par tous les partenaires fin 2011.

Nous sommes fin 2011 et nous venons d'obtenir l'agrément du Comité de bassin pour le dossier préalable. L'année 2012 sera donc consacrée au dossier définitif dont l'agrément pourrait être obtenu fin 2012. Il faudra également que tous les partenaires s'engagent sur les actions définies. Ce n'est pas du tout évident dans cette période de crise et de réductions budgétaires. Nous craignons donc que ce retard se traduise en fait par un décalage in fine de plus d'un an.

Nous constatons également que la concertation pour ce dossier de candidature a été faite à minima en mars 2010 alors que depuis 2008 nous avons transmis au président du Comité de baie un grand nombre de notes de propositions sur ce contrat de baie n°2 .

Ceci est d'autant plus préjudiciable que nous demandons une information et une concertation plus importante par rapport à ce qui a été fait pour le premier contrat de baie.

Cela veut dire aussi que la cohérence rigoureuse entre les objectifs et les actions engagées par d'autres procédures et entités : Grand Projet Rade, Schéma départemental de la mer, Ports Toulon Provence ... suppose des informations et des concertations très ciblées entre tous les partenaires.

Je voudrais aussi évoquer un problème soulevé depuis longtemps, qui vient de faire l'objet d'un reportage édifiant sur TF1. A propos des décharges sauvages il a été montré celui des boues de dragages du port de Six Fours qui sont déposées sur un terrain à Brégaillon où le traitement ne peut être fait. Il faut rappeler que dans le cadre du contrat de baie n°1, une action (Sedimar) conduite par le Conseil Général du Var, le projet SEDIMED et SEDIPLATEFORME devrait mettre en place une plateforme de traitement de ces boues de dragages et un suivi de l'impact environnemental des opérations de dragages, coût des travaux estimés à 12 millions d'€. Pour l'instant nous en sommes qu'à une opération test à Brégaillon. Là encore, un retard qui rejailli sur le problème récurrent des boues de dragages se posant pour la plupart des ports de la région, y compris pour la Marine Nationale dans le port de Toulon .

Enfin je voudrais parler d'une opération, peut être loin des masses d'eau du contrat de baie, puisque cela se trouve à 30 km en mer, mais en cas d'accident, pourrait fortement polluer notre littoral, c'est le permis d'exploration pour recherche de pétrole à grande profondeur. Il en fut question en novembre 2010, depuis plus aucune information si ce n'est que les recherches sont très prometteuses.

Jean Ecochard Président de MART